

Commission Administrative Paritaire des Assistants Ingénieurs

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !

La CGT Culture porte la reconnaissance de la filière Recherche

La filière Recherche est extrêmement diversifiée au Ministère de la Culture (conservation, documentation, recherche). Nous sommes présents dans tous le secteur du patrimoine, de l'interprétation ou de la conservation des œuvres, avec l'ambition de promouvoir la connaissance, la sauvegarde, l'étude et la vulgarisation des savoirs et les créations.

Pourtant, depuis de nombreuses années, le ministère n'a plus de politique de recherche. Le CMR (Conseil Ministériel de la Recherche) n'a plus été convoqué depuis 2002. Le département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie se contente de gérer les différents appels à projets (européens et nationaux), sans vision prospective. Les nouvelles directions d'administration centrale autour desquelles se restructure le ministère ne laissent que peu de place aux enjeux de la recherche. Pas une ligne dans les orientations des politiques publiques n'est consacrée à ce secteur majeur du Ministère de la Culture.

Les 401 personnes environs regroupées en 2018 dans les quatre corps que sont les techniciens de recherche (72), les assistants ingénieurs (26), les ingénieurs d'études (224) et les ingénieurs de recherche (79), connaissent bien des problèmes similaires et se retrouvent livrés à eux-mêmes sans perspectives claires de la part du Ministère de la Culture. On ne peut penser ces corps de recherche séparément, mais il faut avoir une vision de filière.

La CGT-Culture affirme depuis bien longtemps, qu'il serait judicieux de créer une grande direction de la recherche et de l'enseignement au Ministère de la Culture relevant d'un programme et d'un budget spécifique (retour au programme 186 ex BCRD).

Une réelle collaboration avec les autres acteurs de la recherche, en particulier avec le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) et les autres organismes de recherches doit être poursuivie et renforcée.

L'emploi

La politique du gouvernement consiste toujours à réduire le nombre de fonctionnaire et vise aussi à restreindre au maximum le champ d'intervention de l'Etat. En un mot, privatiser ce qui peut l'être et « éliminer » un maximum de fonctionnaires.

Avec une pyramide des âges nettement inversée l'assèchement des corps et la perte des spécificités métiers sont inévitables.

De plus, l'importante érosion du nombre d'agents de la filière n'est que faiblement compensée par les recrutements par concours : plus de concours au niveau des TR et des AI, un concours sans cesse repoussé pour les IR et des concours ponctuels pour les IE qui ne résorbent pas la perte d'emplois sur le long terme.

Les AI et depuis peu les TR sont déclarés corps en voie d'extinction au ministère de la culture. **Une intégration dans le corps des IE est naturelle, car les missions qui nous sont confiées relèvent de ce corps. Il faut mettre un terme rapide à la lente agonie de ce corps par l'intégration des agents dans le corps des IE au plus vite.**

La CGT-Culture revendique

La réalisation systématique de bilans de gestion annuels, présentés et discutés dans les différentes CAP, un travail ministériel de GPEEC (Gestion Prévisionnelle

des Effectifs, des Emplois et des Compétences) sur la base des bilans de gestion, avec les recrutements nécessaires notamment au remplacement des départs.

Un plan immédiat de recrutement massif et régulier, tous les deux ans par exemple, dans le corps des IE pour que les corps puissent se renouveler et accélérer l'intégration des TR et des AI par concours internes et passages au choix, pour couvrir toutes les missions de recherche et ne pas perdre de compétences métiers.

Un repyramidage à l'image de ce qui s'est fait pour d'autres filières est nécessaire afin de donner aux corps de la filière Recherche une bouffée d'oxygène et relancer les évolutions de carrières, tout en accompagnant les résorptions du corps des TR et des AI et permettre un débouché vers les IR pour les ingénieurs d'études.

Les carrières

Dans la quasi totalité des cas, nous exerçons des missions qui dépendent plus du corps de la filière recherche supérieur à celui auquel nous appartenons. Ainsi nombre de techniciens de recherches exercent des missions d'assistants Ingénieurs ou d'ingénieur d'études, les AI celles des Ingénieurs d'Études et les IE celles d'Ingénieur de recherche sans pour autant qu'aucune reconnaissance ne nous soit faite. Dans de telles conditions, pour les passages au choix, il est impossible de départager les candidats autrement que par des critères objectifs d'ancienneté, d'équilibre entre les grands domaines que sont l'archéologie, les laboratoires ou encore la mise en valeur.

Cette situation est aggravée depuis de nombreuses années par des déroulés de carrière indigents et une évolution des recrutements par la forme des concours et par le nombre de postes ouverts trop faible.

Dans le cadre de la promotion au choix, les droits des agents sont scandaleusement vidés de leur contenu par une application illégitime des méthodes de calcul des postes ouverts : Pour tous corps inférieurs à environ 100 agents, le nombre de promotion au choix est inférieur à 1 ce qui équivaut à 0 promotion, puisque l'administration refuse d'utiliser le rompu, ce qui revient à dire qu'il n'y a pas, ou plus, de promotion au choix par exemple pour les TR et les IE.

Le régime indemnitaire

Quant au RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), présenté par notre administration centrale comme l'outil permettant une plus juste revalorisation des régimes indemnitaires, il ne fait ni plus ni moins que figer les situations en l'état pérennisant ainsi les inégalités existantes et surtout ne revalorise pas un montant indemnitaire des plus bas de la filière, même inférieur à celui de certains grades des TR.

La CGT-Culture revendique

Une revalorisation du point d'indice à la hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000.

Un alignement du régime indiciaire (IFSE) sur celui des A type.

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

Une chose est certaine : nous ne pouvons pas travailler correctement sans vous. Nous avons besoin de vos questions, de vos remarques et de votre soutien pour faire avancer les choses. Nous remercions les collègues qui nous ont fait confiance en exposant leurs situations et nous avons cherché à trouver, avec eux, la solution la plus satisfaisante à leur demande, dans le respect de chacun, dans l'intérêt du Service Public de la Culture et dans l'intérêt de la filière Recherche de notre ministère.

La CAP des Assistants Ingénieur est composée de 1 titulaire et de 1 suppléant.e.

- 1. Emmanuel Georges - DRAC Pays-De-La-Loire**
- 2. Séverine Husson - Drac Bourgogne-Franche-Comté**

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**